



REGLEMENT DU CHALLENGE François TANGUY / Charlotte AUBRY / CDE 44 2027

La sellerie François TANGUY, la photographe Charlotte AUBRY et le Comité Départemental d'Équitation de Loire-Atlantique (CDE 44) organisent en 2027 la 11ème édition de leur challenge de Dressage.

Le but de ce challenge est de récompenser des cavaliers Clubs participant à des compétitions de dressage organisées en Loire Atlantique, et de promouvoir l'organisation de Concours de Dressage en Loire-Atlantique.

Ce challenge est géré par le CDE 44, en partenariat avec Mr Tanguy et Mme Aubry

1. Cavaliers concernés et participation :

Tous les cavaliers titulaires d'une licence compétition 2027 en Loire-Atlantique (44)

EPREUVES : CLUB 4 ET PONEY 3

2. Concours concernés :

Le challenge François TANGUY /Charlotte AUBRY/CDE 44 se déroulera sur les tous les concours de Dressage organisés en Loire-Atlantique de Septembre 2026 à Juin 2027 :

3. Attribution des points :

A l'issue de chaque épreuve, outre le classement officiel récompensé par l'organisateur du concours, il sera établi un classement « Challenge François TANGUY/ Charlotte AUBRY/CDE 44 » permettant d'attribuer à chaque cavalier des points liés exclusivement au challenge.

Les points seront attribués en fonction du pourcentage total obtenu sur l'épreuve. Ce pourcentage total sera converti en nombre de points et additionné aux points obtenus lors des autres participations.

Seules les moyennes supérieures ou égales à 60% seront prises en compte dans le classement du Challenge (Exemple : 60, 33% = 60,33 pts)

Si un même cavalier monte plusieurs chevaux dans une même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour l'attribution des points. De ce fait, un cavalier officiellement non classé dans une épreuve pourra se voir tout de même attribuer des points liés à son pourcentage.

Toutes les épreuves seront affectées d'un coefficient 1. Il n'y aura pas de finale.

Un cavalier ne pourra pas recevoir le 1er prix deux années consécutives sur le même niveau.

4. Classement :

Pour pouvoir être récompensé lors du classement final, un cavalier devra avoir participé à **au moins 4 épreuves du Challenge** dont au moins 2 à l'extérieur de son centre équestre.

Ainsi le gagnant sera le cavalier qui aura accumulé le plus grand nombre de points à l'issue de ses quatre meilleures participations.

En cas d'égalité de points, sera déclaré gagnant le cavalier ayant participé au plus grand nombre d'épreuves.

5. Prix :

La dotation en lot des « Challenge François TANGUY/ Charlotte AUBRY/CDE 44 » sera d'une valeur totale de 1000 euros. Seront récompensés les 3 premiers de chaque niveau.

La définition des prix et leurs valeurs sont données à titre indicatif. Le CDE 44 se réserve le droit de modifier la composition des prix en cas de force majeure.

6. Remise des prix :

La remise des prix aura lieu courant hiver 2027. La remise officielle des lots aura lieu auprès des lauréats ou de leur représentant dûment mandaté par écrit. En aucun cas, les lots ne pourront être échangés contre une somme en numéraire.

7. Publicité :

Les gagnants et participants autorisent le CDE 44 à publier leur nom, prénom et le cas échéant à présenter et à reproduire leur photographie sur tout document à des fins promotionnelles ou de communication, quelque soit le support et sans que cela puisse donner lieu à aucune indemnisation ou rémunération.

Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations les concernant par simple demande auprès du CDE 44 (Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland, 44100 Nantes, cdeequit@aol.com).

8. Responsabilités :

Chaque cavalier participant à ce challenge reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepter.

Le CDE 44 se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre, partiellement ou en totalité, les opérations liées au challenge si des circonstances majeures l'y oblige, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Contact : CDE 44 – Emmanuelle DILLY – 06 70 30 37 50 – emmanuelle.dilly@gmail.com